

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011
A 19.30 HEURES A LA GRANDE SALLE DU SERVICE DU FEU**

Présidence : M. Pierre-Alain **CLEMENT**, Syndic

Présents : 82 bourgeoises et bourgeois
dont 2 Conseillers communaux bourgeois
et 1 Conseiller communal non bourgeois

Excusés : Pour le Conseil communal

Mme Antoinette **DE WECK**
M. Thierry **STEIERT**

Pour les membres des Commissions bourgeoises

MM. Franz **BAERISWYL**
Elias **MOUSSA**

Pour les bourgeoises et bourgeois

Mmes Giuliana **AEBISCHER**
Elisabeth **AEBY-SCHOENENWEID**
Georgette **ESSEIVA**
Donana **GARCIA**
Anne-Marie **JUNGO**
Alicia **KOCH**
Nathalie **MOREL**
Marie-Claude **ROHRBASSER**

MM. Jean **BAERISWYL**
Denis **BOIVIN**
Dominique **de BUMAN**
Bernard **CLEMENT**
Louis **JUNGO**
Harold A. **KOCH**
Jérémie **KOCH**
Jonas **KOCH**
Rudolf **OESCHGER**
Samuel **REY**
Charles **de REYFF**
Sylvain **RUDAZ**

Scrutateur : M. Paul **MAURON**

Secrétaire : M. Gérard **AEBY**

☆ ☆ ☆

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 25 mai 2011
- 2.0 Budgets de l'exercice 2012 des Institutions bourgeoisiales
- 3.0 Divers

o o o

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois en ce jour symbolique, notamment parce que son père aurait eu 90 ans aujourd'hui, mais surtout car il peut se réjouir avec l'assemblée de voir accéder pour la 4^{ème} fois un fribourgeois au poste de Conseiller fédéral. D'après les renseignements reçus, une fête populaire sera organisée la semaine prochaine, soit le 22 décembre, et il espère y rencontrer la plupart des personnes présentes ce soir.

M. le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre personnelle remise à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 46 du 18 novembre 2011, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des questions pratiques, le Chef de Service de la Bourgeoisie fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par la Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

1.0 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 25 mai 2011

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est pas lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoisiale ainsi que sur le site internet de la Ville de Fribourg. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2.0 Budgets de l'exercice 2012 des Institutions bourgeoisiales

M. le Président donne la parole à M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Commissions bourgeoisiales, pour une présentation générale des budgets.

M. Jean Bourgknecht

Monsieur le Syndic Président, Mesdames et Messieurs les Combourgeoises et Combourgeois. J'ai le plaisir de vous présenter pour la première fois les budgets 2012 des Institutions bourgeoises. Après une brève introduction générale, je vous présenterai de manière plus détaillée les différents budgets, fondation par fondation, selon la présentation faite dans le message du Conseil communal que vous avez reçu à l'entrée de cette salle ; message qui était également à disposition auprès du Service des Affaires bourgeoises. Je vous signale aussi que tant le message que le budget détaillé se trouvent sur le site Internet de la Ville de Fribourg, sous la rubrique des Affaires bourgeoises.

Je vous informe également que, par souci d'avoir une présentation encore plus complète et plus lisible du budget et des comptes, le document qui vous sera remis à partir de l'année prochaine aura une forme différente de celui auquel vous êtes habitués. Ce document comprendra à la fois le message et les chiffres, non pas résumés comme vous les avez actuellement, mais détaillés, rubrique par rubrique du budget et des comptes selon la même présentation que le Conseil communal fait au Conseil général pour les budgets et les comptes de la Ville.

Vous avez ici la récapitulation du budget 2012, excepté la Fondation Moosbrugger et la Caisse des Scholarques. Vous constatez que si l'on additionne les résultats des différentes Institutions, le budget prévoit un déficit total de Fr. 392'810.00. Comme vous pouvez le voir, les Fonds Pies, la Régie des Copropriétés et la Fondation de l'Orphelinat bouclent avec un bénéfice, alors que la Fondation de l'Hôpital prévoit un déficit de plus de Fr. 780'000.00. Ce déficit de la Fondation de l'Hôpital s'explique par les coûts qui sont liés au Home, désormais appelé Résidence bourgeoise, et qui prévoit un déficit d'exploitation de Fr. 392'500.00 ainsi que par les frais financiers liés à sa rénovation. J'y reviendrai tout à l'heure.

Il faut noter, de plus, en raison de la situation économique, une forte diminution des rendements sur les capitaux investis de près de Fr. 200'000.00. Contrairement à d'autres institutions, nous n'avons par contre et heureusement pas de pertes sur le capital.

Au vu de ces éléments, afin de réduire le déficit budgétaire global dans les limites acceptables, des économies ont été faites dans d'autres secteurs, en particulier le non remplacement d'un bûcheron pour l'année 2012, une diminution sur les frais d'entretien des bâtiments, la suppression provisoire de l'acquisition d'œuvres d'art ou encore la diminution de 0.8% des frais généraux administratifs. Cela dit, nous serons très attentifs à l'évolution de la situation, notamment aux résultats des comptes qui permettront de procéder à une analyse plus approfondie de la situation.

En effet, le budget a dû être établi de manière prudente, en tenant compte d'un certain nombre d'inconnues liées au fait qu'il s'agit du premier budget de la nouvelle Résidence bourgeoise et que nous sommes encore dans l'attente d'un certain nombre de décisions quant au montant du remboursement des frais financiers.

Malgré ces éléments que je me devais de souligner, je rappelle également que, comme vous le voyez, trois des quatre Fondations présentent un budget bénéficiaire, cela parce que la grande majorité des secteurs d'activité de la Bourgeoisie sont eux-mêmes bénéficiaires, en particulier les domaines, les montagnes, les terrains, les vignes et les bâtiments locatifs.

J'en ai terminé M. le Syndic Président, avec ces quelques brefs commentaires généraux que je souhaitais faire et je vous propose de passer à la présentation Fondation par Fondation.

I. Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

- *Home bourgeoisial (pages 5 à 9 et page 35 du message)*
- *Administration générale (pages 10 à 20 et page 36 du message)*

a) Budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. le Directeur.

Il s'agit tout d'abord de la Résidence bourgeoisiale en tant que telle. Vous me permettrez tout d'abord une remarque générale. Je ne vais pas répéter tous les commentaires qui figurent dans les pages vertes du message que vous avez reçu mais je vous encourage par contre vivement à les parcourir, car cela vous donnera de nombreux renseignements sur l'activité des différentes Fondations et les biens qui appartiennent à la Bourgeoisie.

Comme annoncé, le déficit budgété de la Résidence bourgeoisiale est de Fr. 392'500.00. Je rappelle que l'élaboration de ce budget a été particulièrement délicate notamment en raison du fait que le bâtiment est totalement nouveau et, en conséquence aucune donnée fiable ne peut servir de base. Il ne s'agit donc que d'estimations et d'évaluations pour lesquelles il y a lieu d'être prudent.

Il faut en particulier noter que la surface et le volume du bâtiment ont augmenté de quelque 50% par rapport à l'ancien et qu'il est très difficile, pour ne citer qu'un exemple, d'estimer l'augmentation des frais énergétiques. De plus, la résidence accueille désormais 87 personnes, soit 7 de plus qu'auparavant, ce qui a aussi des conséquences sur les coûts d'exploitation. Seuls les comptes nous permettront de dire si le budget a été trop pessimiste ce que nous espérons évidemment.

Quant aux recettes, elles dépendent principalement des taxes d'hébergement qui se montent à environ Fr. 100.00 par jour et par lit. Ce montant fixé par la Direction de la Santé publique et des Affaires sociales, même s'il augmente de Fr. 1.00 par lit par rapport à 2011, se révèle trop bas pour permettre d'équilibrer les comptes de la Résidence, comme d'ailleurs ceux d'autres homes du Canton. C'est pourquoi, l'Association fribourgeoise des Institutions pour personnes âgées défend depuis plusieurs années la fixation d'un prix de pension apte à faire face aux charges toujours croissantes auxquelles les EMS sont confrontés.

Je profite de l'occasion pour rappeler que les résidents occupent le nouveau bâtiment depuis le mois de septembre. Nous aurons l'occasion de revenir lors d'une prochaine assemblée sur le décompte final, mais je me réjouis d'ores et déjà de constater que les travaux se sont déroulés dans les délais annoncés et que le crédit d'un peu plus de 25 millions que vous aviez voté le 21 janvier 2009 sera respecté.

Je me réjouis également de constater que nos résidents et le personnel vivent désormais dans un superbe bâtiment qui répond aux normes actuelles, de qualité, d'équipement et de sécurité.

J'adresse ici ma gratitude à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette réussite, en particulier la Commission de bâtisse et son Président, Charles de Reyff, l'architecte Jacques Ayer ainsi que le Directeur du Home, Christian Morard.

L'inauguration officielle du bâtiment ainsi qu'une journée portes ouvertes destinée à l'ensemble de la population sont prévues ce printemps, en principe au mois d'avril.

J'en ai terminé M. le Syndic Président sur le budget de la Résidence bourgeoisiale.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement du Home bourgeoisial.

M. le Syndic

Je vous remercie au nom de toutes celles et ceux qui y ont travaillé et qui viennent d'être cités par M. le Vice-Syndic pour la réalisation de cette œuvre particulièrement admirable qu'est notre nouvelle résidence, du travail important effectué mais également pour accueillir les personnes résidentes qui a été tout un changement puisque, pendant tous les travaux, ces personnes ou la plupart ont dû émigrer ailleurs, à Matran, ce qui représentait aussi des investissements importants pour la Bourgeoisie. Ceci dit, lors d'investissements qui sont faits par la Bourgeoisie, au niveau des homes, il y aura évidemment des retours financiers. C'est dans ce contexte-là que les budgets du home sont faits avec une grande prudence sous réserve, ce qu'on espère, de meilleures nouvelles à présenter dans le cadre des comptes 2012 déjà.

a) Budget de fonctionnement de l'Administration générale

- (pages 10 à 20 et page 36 du message)

La parole est donnée à M. le Directeur.

Le déficit total de la Fondation, comme vous l'avez vu tout à l'heure, se monte à Fr. 786'930.00. Cela s'explique par deux postes. D'une part, c'est cette Fondation qui prend en charge, dans la rubrique « Pertes et Profits », la garantie de déficit du Home donc ce fameux montant de Fr. 392'500.00 qui a été cité tout à l'heure et que vous avez accepté comme déficit budgétaire du home pour 2012.

De plus, le déficit prévu sur les frais financiers; les frais financiers, c'est grosso modo les amortissements et les intérêts concernant les travaux de rénovation du home. Ce déficit est de l'ordre de Fr. 280'000.00. Même si ces frais financiers seront remboursés à terme par ce qui s'appelle la CODEMS, la Commission des établissements médico-sociaux du district de la Sarine présidée d'ailleurs par le Préfet du district, des discussions sont encore en cours concernant le mode de calcul de ces frais. Vous trouvez ces différents montants dans la rubrique « Bâtiments locatifs » avec en charges des amortissements et intérêts passifs pour un total de Fr. 1'000'000.00 et en recettes une participation de la CODEMS pour un montant de Fr. 720'000.00. Ce montant de Fr. 720'000.00 de participation inscrit dans le budget correspond à la solution la plus défavorable pour nous, c'est-à-dire c'est le montant dont on était, au moment de l'élaboration du budget, sûr de recevoir. Aujourd'hui, sans être en mesure de pouvoir citer des chiffres, aucune décision définitive n'étant encore tombée, nous pouvons d'ores et déjà dire que, depuis l'élaboration du budget il y a plus de deux mois, la situation évolue heureusement favorablement et que la perte sur ces frais financiers sera très vraisemblablement nettement moins importante que prévu, ce qui aura une conséquence positive sur les comptes 2012.

J'en ai terminé M. le Syndic.

M. le Syndic

Nous voilà donc finalement, Mesdames et Messieurs, un peu dans la même situation que le budget de la Ville. Il a malheureusement toujours présenté des déficits budgétaires et, ces dernières années, s'est terminé par des bénéfiques.

La discussion est ouverte.

La parole est demandée. Elle est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

b) Budget des investissements

(pages 20 et 37 du message)

M. le Directeur

Vous trouvez ces investissements à la page 20 et également à la page 37 du message. Vous voyez que trois investissements vous sont proposés. Je vais brièvement vous donner quelques explications sur ces trois investissements et la discussion pourra avoir lieu après.

Le premier de ces investissements concerne le Spitalvorsatz. Il s'agit de cette ancienne ferme qui se situe sur la Commune de Plasselb, à proximité de la frontière avec la Commune de St-Sylvestre. Vous voyez sur cette photo l'état de ce bâtiment que nous proposons de complètement démolir et reconstruire. Ce bâtiment a en fait longtemps été occupé par une famille paysanne ainsi que par du bétail et faute d'entretien, il est au fil des années devenu totalement insalubre, inhabitable et inexploitable. Il n'y a d'ailleurs actuellement plus personne qui y habite.

La démolition du bâtiment s'est avérée être la seule alternative possible pour cet immeuble; un assainissement du bâtiment aurait représenté un investissement beaucoup plus coûteux que la reconstruction de ce bâtiment. Il faut savoir qu'il n'y a notamment pas de chauffage à l'intérieur. L'électricité ne fonctionne plus depuis de nombreuses années et il n'y a pas de fondation non plus. C'est donc un bâtiment qui avait été construit de manière relativement légère avec des hauteurs d'étage de moins de deux mètres.

C'est ainsi qu'il a été décidé de le démolir et de le remplacer par un nouveau bâtiment qui aura une partie habitation avec un logement de 5 pièces pour une famille ainsi qu'une écurie avec des box à chevaux. Après avoir obtenu le feu vert de l'autorité foncière et du Département de l'agriculture, le projet a été mis à l'enquête préalable au mois de mai de cette année et il n'a suscité aucune opposition. Il a également fait l'objet de préavis favorables de l'ensemble des services de l'Etat concernés. Le financement de ces travaux est assuré par les fonds propres qui sont réservés à cet effet depuis plusieurs années. Le coût total de cet investissement se monte à Fr. 1'020'000.00.

Le deuxième investissement, nettement plus petit, concerne l'exploitation du Grossrieder-Kneuwiss. Il s'agit-là de rénover les écuries. Ce bâtiment se trouve lui sur le territoire de la Commune de Planfayon. Depuis le 22 février 2009, cette petite exploitation de montagne est affermée à un propriétaire voisin ce qui représente pour lui un complément de revenu et qui rend ainsi son exploitation viable. Par cet investissement, il s'agit de procéder au remplacement des fonds de l'écurie qui ne possèdent aucune évacuation du lisier qui, de ce fait, stationne sous les planches et détériore les fondations du chalet. Cette situation, nous l'avons rencontrée dans tous les autres bâtiments qui, au cours de ces vingt dernières années, ont été déjà assainis dans ce sens. Ce sont des travaux minimaux d'entretien qui sont prévus et qui font l'objet d'un subventionnement de Fr. 37'500.00 sur un budget de Fr. 125'000.00 par le Service des Améliorations foncières.

Dernier investissement qui est encore plus petit puisqu'il se monte à Fr. 40'000.00 concerne notre domaine à Schmitten. Vous savez que la Fondation de l'Hôpital possède, dans le cadre de son domaine de Schmitten, une surface de 17'000 m² au centre du village. C'est un terrain qui est destiné à la construction de maisons individuelles dans le plan d'aménagement local de la Commune de Schmitten.

Compte tenu de la situation financière des Fondations et des Institutions bourgeoises et du budget déficitaire qui vous est présenté ce soir, l'Administration bourgeoise s'est approchée du Conseil communal de Schmitten pour savoir où en était le développement de cette parcelle. Le Conseil communal de Schmitten, par courrier du 30 septembre 2011, s'est déclaré fortement intéressé au fait que la Bourgeoisie souhaite développer cette zone qui est située en plein centre du village.

Le montant prévu au budget correspond aux honoraires nécessaires au développement du plan d'aménagement de détail. Il est évident que si nous pouvons, dans un laps de temps relativement court, développer ces 17'000 m² par ces constructions de maisons individuelles, la Bourgeoisie pourrait retrouver, par ces ventes, des montants intéressants.

J'en ai terminé M. le Syndic Président.

M. le Syndic

Voilà, vous avez un commentaire sur chacun des investissements. Pour aller dans l'ordre, je vous demande d'abord si, en ce qui concerne l'investissement du Spitalvorsatz, vous avez des questions.

M. Jean-Robert Gisler

Je trouve que l'on a peu d'informations sur le projet. Je souhaiterais savoir qui est l'architecte et puis s'il est possible d'avoir une autre vue qu'une simple coupe où l'on n'arrive pas très bien à distinguer l'ancien bâtiment et le nouveau.

M. André Kohler

Est-ce qu'il est absolument nécessaire de reconstruire quelque chose ? Je me pose la question s'il ne faut pas simplement démolir et laisser dans l'état actuel c'est-à-dire de faire des champs, parce que si ça devient une ferme, si c'est un monument historique, il doit y avoir quand même quelques subventions.

M. le Syndic

Je dirais avant de céder la parole à mon collègue, que chaque fois que la Bourgeoisie a fait des investissements qui ne sont pas négligeables, cela a toujours été dans l'hypothèse qui s'est réalisée d'ailleurs, d'un rendement et ça n'est pas évidemment de l'argent qui va être jeté par la fenêtre. En ce qui concerne les éléments liés à la protection de certains monuments, je crois que, dans cette situation-là, visiblement ce n'est pas le cas, mais je vais laisser mon collègue compléter cet élément et répondre ensuite à la question de M. Gisler.

M. le Directeur

M. le Syndic a déjà répondu en grande partie aux questions qui ont été posées. Tout d'abord effectivement, il s'agit d'un bâtiment qui n'est pas du tout classé monument historique et comme je l'ai dit tout à l'heure, toutes les démarches ont été entreprises auprès des différents services de l'Etat concernés pour s'assurer d'avoir des préavis favorables. Nous les avons tous eus et encore une fois, il n'y a eu aucune opposition ou remarques quelconques. Vous n'avez vu que l'extérieur en photo, mais si vous voyez l'intérieur, vous constaterez que c'est vraiment une bâtisse avec laquelle on ne peut absolument rien faire. Alors, soit elle reste comme ceci et continue à se délabrer jusqu'à en devenir une friche ou bien on en fait quelque chose. On ne peut pas la rénover ou l'assainir parce qu'on s'est renseigné et on s'est rendu compte qu'un assainissement coûterait plus cher que ce qui est proposé aujourd'hui. Alors l'autre alternative aurait été de dire, on le démolit et on ne le reconstruit pas, mais on perd des rendements intéressants puisque le but de la reconstruction de ce bâtiment est bien d'avoir des loyers qui rentrent. On sait qu'il y a un intérêt très fort, que ce bâtiment pourra être loué et l'investissement sera très vite amorti et représentera très rapidement un rendement pour la Bourgeoisie.

En ce qui concerne l'architecte, il s'agit d'un architecte d'Alterswil, M. Baeriswyl. Quant aux plans détaillés, on peut vous les montrer si vous le souhaitez. Je ne crois pas que le but soit de se prononcer sur les qualités architecturales, mais bien sur le principe de l'investissement qui doit être décidé.

M. le Syndic

Je passe au deuxième objet à savoir le Grossrieder-Kneuwiss au sujet duquel il est proposé une rénovation des écuries pour un montant de Fr. 124'000.00 et pour lequel les Améliorations foncières apportent une subvention de 35%. Y a-t-il à ce sujet des questions ?

M. Laurent Corpataux

Est-ce que les 35% portent sur les Fr. 125'000.00 ?

M. le Syndic répond par la positive.

M. Laurent Corpataux

Alors cela devrait faire plus, entre Fr. 42-43'000.00 !

M. le Syndic

Vous avez certainement raison, Monsieur. On est en train de vérifier.

M. le Directeur

Voilà effectivement la lettre du Service de l'Agriculture signée par le « Amtsvorsteher », M. Krähenbühl. C'est donc effectivement un montant de Fr. 37'500.00 qui sera versé par les Améliorations foncières. C'est possible effectivement que vous ayez fait un calcul juste. Il est bien précisé « Pauschal von Fr. 125'000.00 = Fr. 37'500.00. C'est bien le montant de Fr. 37'500.00 qui sera déduit du montant de Fr. 125'000.00. Donc la Bourgeoisie investira Fr. 125'000.00 moins Fr. 37'500.00.

(N.B. La subvention n'est pas accordée sur tous les postes de l'investissement.)

M. le Syndic

Je passe au domaine de Schmitten où là il s'agit pour la Bourgeoisie d'investir pour du terrain à construire, situé en plein centre de Schmitten et pour lequel il y a évidemment des perspectives intéressantes de mise en valeur. Est-ce qu'il y a des questions à ce sujet ?

M. Philippe Lehner

J'ai une question concernant le domaine de Schmitten. Est-ce que la Bourgeoisie veut vendre ces 17'000 m² directement à des particuliers ou bien est-ce que la Bourgeoisie vend à la Commune de Schmitten et combien la Bourgeoisie espère vendre le terrain ?

M. le Directeur

Je vous rappelle que l'on est au début des études puisqu'il s'agit-là d'un montant pour élaborer un plan d'aménagement de détail. Le prix n'est évidemment pas encore fixé. On vendra le terrain au meilleur prix. Il est évident que l'on ne va pas vendre à la Commune mais l'idée est bien de vendre à des particuliers. Il y a d'ailleurs déjà plusieurs intéressés qui se sont adressés soit à la Commune de Schmitten soit à la Bourgeoisie pour dire qu'ils étaient preneurs pour des parcelles situées à cet endroit. Alors, quand le PAD aura été élaboré et qu'on arrivera à une situation plus développée, plus avancée, on pourra évidemment vous communiquer les montants du prix au m² des différentes parcelles. Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'elles seront vendues très facilement vu la situation de Schmitten qui est aussi très proche de Berne.

M. le Syndic

J'aimerais préciser, pour compléter la réponse, que dans l'hypothèse d'une mise en valeur, il y a donc forcément une nouvelle décision qui sera portée auprès de l'assemblée dans l'hypothèse d'une vente. Alors, en fonction de toutes les discussions qu'il y a eues, je vais passer au vote. Evidemment, chaque objet étant particulier, je vais demander à chacune et à chacun de se déterminer objet par objet.

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

L'assemblée accepte par 60 voix pour, 4 contre et 6 abstentions, l'investissement relatif à la reconstruction du Spitalvorsatz.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 2 abstentions l'investissement relatif à la rénovation des écuries du Grossrieder-Kneuwiss.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 3 abstentions l'investissement relatif à l'élaboration d'un PAD au domaine de Schmitten.

II. Fondation des Fonds Pies

(pages 21, 22 et 38 du message)

a) Budget de fonctionnement

M. le Directeur

Le bénéfice prévu pour cette Fondation est de Fr. 33'810.00. Je ferai une simple remarque. Il est prévu de procéder, durant le courant du printemps, à un nettoyage de la Chapelle de Bourguillon pour un montant de Fr. 45'000.00 qui sera prélevé sur le fonds de rénovation que nous avons constitué. Ce rafraîchissement s'avère nécessaire, la chapelle ayant fortement souffert depuis sa rénovation, notamment des effets du temps et également du chauffage.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement des Fonds Pies.

b) Budget des investissements

(p. 22 du message)

M. le Directeur

« Le domaine de Menziswil est situé à la frontière des communes de Guin et de Tavel. Il se trouve à gauche de la route quand on se rend de Fribourg à Tavel, juste après les Meubles Bise. Dans le cadre de ce domaine de Menziswil, la Bourgeoisie de Fribourg fait partie de la « Entwässerungskörperschaft Lamprat-Menziswil » qui existe depuis le début du siècle passé et dont le but est d'assainir par des drainages l'humidité des sols de la région. En faisant partie de cette corporation nous payons d'ailleurs chaque année une cotisation de Fr. 275.00.

La corporation a décidé de changer certaines canalisations qui datent de 1923. Quelques unes d'entre elles ont été déjà partiellement remplacées en 1990 et en 1996. Il s'agit donc de la troisième étape de la rénovation de ces anciennes canalisations. Le coût total des travaux est budgeté à Fr. 538'000.00. La participation de la Bourgeoisie est de Fr. 125'000.00, participation de laquelle il faut déduire une subvention du Canton et de la Confédération s'élevant à Fr. 65'000.00, ce qui vous donne un total des coûts, pour la Bourgeoisie, de Fr. 60'000.00. ».

M. le Syndic

Vous avez bien compris que sur ces investissements bruts de Fr. 125'000.00, il y avait une subvention importante de l'Etat.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, elle est donc close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget d'investissements des Fonds Pies.

III. Régie des Copropriétés bourgeoises

(pages 23 à 26 et page 40 du message)

a) Budget de fonctionnement

M. le Directeur

En ce qui concerne la Régie, le bénéfice prévu est de Fr. 32'060.00. Il convient ici de souligner une forte diminution du rendement des titres ainsi que la baisse des loyers des bâtiments locatifs en raison du départ du locataire du magasin sis à la Rue du Pont-Muré 14, M. Codourey, opticien, qui a résilié le contrat de bail pour le début de l'année 2012 et également le départ de l'Etat comme locataire à la Rue des Alpes, puisque l'Etat a décidé de ne plus commercialiser ses vins dans notre magasin. Il les vendra désormais à Grangeneuve.

En ce qui concerne le magasin du Pont-Muré, des tractations sont actuellement en cours pour relouer dans les meilleurs délais cet espace. Nous sommes en contact déjà avec quelques personnes intéressées.

Pour ce qui est de la Rue des Alpes, le magasin dans lequel nous vendons nos vins de la Bourgeoisie, une solution alternative a été trouvée et vous sera présentée tout à l'heure dans le budget d'investissements.

Je signale également sous « Pertes et Profits » une participation de Fr. 12'000.00 versée à la Fondation de la Basilique Notre-Dame pour l'exposition du gisant de Pierre Dives dans la nef de la Basilique, Basilique avec laquelle la Bourgeoisie a des liens historiques particulièrement étroits puisque vous savez que Notre-Dame était l'ancienne église de l'Hôpital.

Lors des travaux de restauration de la Basilique Notre-Dame, une dalle funéraire datant du 13^{ème} siècle y a été découverte suite aux recherches archéologiques qui ont été faites. Cette dalle portait le gisant d'un chevalier en armure et elle est encore en excellent état. Selon l'inscription latine qui y figure, il s'agit donc de M. Pierre Dives qui fut membre du petit Conseil de la Ville en 1264 et recteur de l'Hôpital des Bourgeois en 1283 et 1285. Cette découverte est exceptionnelle, d'une part, par la qualité du dessin conservé et par le fait qu'il s'agit du plus ancien gisant de ce type connu en Suisse romande. Nous avons été abordés par la Fondation de la Basilique pour nous demander de l'aider pour exposer ce gisant qui va donc rester à l'intérieur de l'église d'où ce montant exceptionnel de Fr. 12'000.00 qui est proposé dans le compte « Pertes et Profits » de la Régie.

M. le Syndic

Je vous remercie de toutes ces explications qui démontrent que, dès l'existence de la Fondation de la Ville de Fribourg ou si peu après, la Bourgeoisie a joué déjà un rôle social très important.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, elle est donc close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Régie des Copropriétés.

b) Budget des investissements

(pages 26 et 41 du message)

M. le Directeur

« L'Etat de Fribourg, comme je l'ai dit tout à l'heure, a résilié la convention de collaboration pour la commercialisation de ses vins au magasin de la Rue des Alpes pour le 31 décembre 2011.

Nous nous sommes posés la question de savoir ce que nous allons faire pour l'avenir ; est-ce que nous demanderions à quelqu'un d'autre de venir vendre des produits en plus des nôtres ce qui s'avère difficile notamment de par la grandeur des locaux et la configuration des lieux.

Par contre, le fait que l'Etat ne soit plus là augmente les surfaces disponibles derrière le magasin, parce que vous avez le magasin qui est devant et derrière, les dépôts des vins et des bouteilles. La surface des locaux qui restent s'est donc avérée maintenant trop importante pour notre seule activité. Une partie sera affectée dès lors au logement par la création d'un appartement de 2,5 pièces, représentant 66 m², dans une partie du local de manutention actuel. Vous avez là aussi les plans de ce petit appartement qui sera créé à la Rue des Alpes, derrière le magasin, c'est-à-dire que l'appartement va donner côté Route des Alpes, donc une vue très intéressante côté montagnes.

Compte tenu de l'investissement et du loyer prévisible, un rendement de 8% sera probablement atteint. Donc là aussi, c'est certes un investissement, mais un investissement qui va s'avérer, en peu de temps, être rentable.

Je vous propose donc là aussi d'accepter cet investissement.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 abstention le budget des investissements de la Régie des Copropriétés.

IV. Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial

- Foyer (pages 27 à 39 et page 42 du message)
- Administration générale (pages 30 à 32 et page 43 du message)

a) **Budget de fonctionnement**

- Foyer des Bonnesfontaines (pages 27 à 39 et page 42 du message)

M. le Directeur

Je rappelle simplement que le budget et les comptes du Foyer, vous savez que le Foyer accueille des enfants qui connaissent des problèmes familiaux notamment, sont contrôlés et approuvés par la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales, le financement étant complètement assuré par des subventions cantonales et fédérales ce qui explique que le budget du Foyer demeure toujours équilibré. Ce sont des budgets qui ont déjà été vus aussi et approuvés par la Direction de la Santé et des Affaires sociales.

M. le Syndic

Au-delà du budget, il n'y a pas grand-chose à dire puisque c'est heureusement équilibré. J'aimerais rappeler qu'il y a toujours 24 enfants qui sont placés. Sur ces 24, 16 sont en scolarité primaire, francophone et alémanique. Les autres sont en scolarité secondaire et pour s'en occuper, c'est plus d'une quinzaine de personnes 365 jours sur 365, 24 heures sur 24 qui s'occupent de ce Foyer. Ce Foyer qui collabore de manière de plus en plus intense avec le Foyer St-Etienne et qui montre à quel point le côté social important joué par la Bourgeoisie a atteint son but puisque nous collaborons de manière très forte avec d'autres institutions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement du Foyer des Bonnesfontaines de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

a) Budget de fonctionnement

- Administration générale (pages 30 à 32 et page 43 du message)

M. le Directeur

Ce budget, vous le voyez, est bénéficiaire de Fr. 328'250.00. J'aurais simplement une remarque, puisque toutes les remarques générales ont été faites, une remarque particulière concernant le bâtiment du Home II. Il s'agit du bâtiment qui était loué par le Home à la Fondation de l'Orphelinat à la Route des Bonnesfontaines 26. Donc un bâtiment qui jouxte le Foyer bourgeoisial qui se trouve à proximité du Home et qui n'a plus de résidents depuis l'ouverture de la nouvelle Résidence bourgeoisiale puisque la totalité des résidents se trouve maintenant dans la nouvelle bâtisse.

Nous avons débuté des réflexions pour trouver une affectation définitive, nouvelle à cet ancien Home II. C'est une affectation qui pourrait par exemple être en lien avec les activités du Foyer bourgeoisial mais, dans l'intervalle, afin de rentabiliser le bâtiment, nous avons décidé de le louer provisoirement à des étudiants. C'est une situation provisoire qui devrait durer entre deux et cinq ans.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'Administration générale de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

Il n'y a pas d'investissement prévu au budget 2012.

V. Caisse des Scholarques

(pages 32 et 45 du message)

M. le Directeur

La Caisse des Scholarques a été instituée en 1575. C'est donc une très vieille Institution qui a pour but de donner des subsides aux jeunes bourgeois de Fribourg qui font des études à l'université ou dans d'autres hautes écoles.

Il convient de noter qu'il y a toujours davantage de demandes, ce qui est réjouissant, mais que la conséquence est que les montants des subsides ont dû au fil des années être quelque peu réduits. Ce d'autant plus que ces subsides sont prélevés, d'après le règlement des Scholarques, non pas sur la fortune, mais sur les intérêts des titres et ces intérêts, vu la situation économique actuelle, ont évidemment baissé d'où le fait que, pour 2012, vous le voyez dans le budget, seul un montant de Fr. 11'000.00 est à disposition. Ce budget a déjà été examiné par la Chambre des Scholarques. Il a été également approuvé par le Conseil communal et effectivement, selon la Loi sur les Communes et le règlement de la Caisse, doit être encore ratifié par l'assemblée.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée ratifie à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Caisse des Scholarques.

VI. Fondation C.-J. Moosbrugger

(page 46 du message)

M. le Directeur

Là également, les remarques générales sont les mêmes que pour la Caisse des Scholarques si ce n'est que cette Fondation Moosbrugger a un but très étroit puisque c'était la volonté du fondateur et on ne peut pas élargir ce but, de permettre à des jeunes entre 18 à 25 ans, de se rendre en Angleterre pour y étudier l'anglais. Nous avons en moyenne une à deux demandes par année de subsides pour des jeunes bourgeois qui vont en Angleterre et là nous disposons, vous l'avez vu dans le cadre du budget, d'un montant de Fr. 5'000.00.

La discussion est ouverte. Elle est utilisée.

Mme Dominique Gendre Brun

Dans le budget 2012 figure une somme de Fr. 1'700.00 de dépenses diverses qui a l'air assez importante par rapport au budget 2011. Je voulais savoir ce que représentait ce genre de dépenses.

M. le Directeur

Ces dépenses correspondent au coût des annonces qui paraissent dans les journaux pour rappeler aux jeunes cette possibilité de bénéficier des subsides de cette Fondation. Il s'agit aussi des frais de fiduciaire.

M. le Syndic

Précisons que dans ces frais d'annonce, il y a évidemment les publications dans La Liberté, les Freiburger Nachrichten et le 1700, ce qui explique ces frais.

Mme Dominique Gendre Brun

Vous n'avez pas regroupé avec l'autre (Scholarques) ...

M. le Directeur

La différence avec la Caisse des Scholarques, c'est qu'il y a effectivement sous « Dépenses diverses », le paiement d'une fiduciaire qui contrôle les comptes.

M. Gérard Aeby

Je vois ici qu'en 2011 vous avez des subsides gratuits de Fr. 16'000.00, en 2012 Fr. 5'000.00 et les frais généraux administratifs sont les mêmes. Je ne comprends pas.

M. le Directeur

Les frais généraux sont indépendants des montants du poste de subsides. Subsides, c'est le montant des subsides qui sont versés aux jeunes qui en bénéficient, donc en 2011, effectivement, il y en a eu pour un montant de Fr. 16'000.00 dans le budget mais vous voyez que dans les comptes 2010 c'est zéro, ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu de subvention octroyée en 2010 et le budget 2012, pour ces subsides qui peuvent être distribués, le montant est de Fr. 5'000.00. Quant aux frais généraux administratifs, ce sont des frais répétitifs que nous avons à l'Administration, notamment les frais d'annonces qui paraissent dans un certain nombre de journaux, dans la Feuille officielle, le 1700, La Liberté et les Freiburger Nachrichten et qui représentent un coût relativement important. Pour diminuer ces coûts, une possibilité qui a été discutée récemment serait de réduire quelque peu la parution dans les journaux, mais par contre de mettre ces rappels sur notre site Internet.

M. Alexandre Babalian

La même question, en continuation pour 2010, il y a des subsides zéro et des frais généraux de Fr. 2'600.00. S'il n'y avait pas de subsides, quelles annonces avez-vous passées ?

M. le Directeur

Il s'agit de la même réponse que tout à l'heure. Des annonces paraissent dans les journaux où l'on dit que les personnes qui remplissent certaines conditions peuvent s'adresser à l'Administration bourgeoisiale pour obtenir une bourse. Le montant que vous avez sous « Subsides gratuits » correspond aux subsides qui sont effectivement octroyés ou non. Si vous prenez 2010, cela signifie que les annonces ont été mises dans les journaux, mais que personne n'y a répondu ou que personne ne répondait aux critères de réception d'un subside.

M. le Syndic

Je voudrais compléter la réponse en disant que chaque année, des annonces paraissent dans divers journaux pour annoncer les possibilités de demander des bourses. Même si personne n'y répond, les annonces devront être payées et, par conséquent, les frais qui ont été engagés, qu'on essaie de réduire en faisant un peu plus appel au site Internet, sont une façon complémentaire de réduire les dépenses dites d'entretien. Ceci dit, quels que soient les montants qui doivent être engagés, c'est la loi qui nous l'oblige. Toutes les fondations sont soumises, en fonction de la Loi sur les Communes, à un passage par des fiduciaires, ce qui entraîne également des frais complémentaires.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée ratifie le budget de fonctionnement de la Fondation Moosbrugger.

3.0 Divers**M. le Directeur**

Pas d'annonce particulière à faire à l'assemblée si ce n'est de rappeler ce que je vous ai dit tout à l'heure concernant la Résidence bourgeoise, d'une part, que nous sommes heureux, les premiers échos sont très positifs, du résultat de ce bâtiment et surtout pour vous rappeler qu'il y aura une inauguration officielle avec une journée portes ouvertes probablement le week-end des 21 et 22 avril prochains.

M. le Président donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions particulières à poser.

M. Laurent Corpataux

Juste une question à savoir si les statuts de la Bourgeoisie le permettent ou pas de mettre dans les investissements une décoration de Noël digne de ce nom pour la Ville de Fribourg. Comme le St-Nicolas l'a très bien dit, en tous les cas le St-Nicolas de l'Ecole du Botzet, « ça manque » sur le Boulevard de Pérolles.

M. le Syndic

Excellente question qui permettra à la fois au Directeur de la Bourgeoisie de rappeler ce que fait la Bourgeoisie chaque année, ce sera la première partie de la réponse puis je reprendrai le relais pour répondre à cette question sous l'angle de la participation du Conseil communal à cette problématique.

M. le Directeur

Mesdames et Messieurs, je crois que j'ai dit tout à l'heure dans l'entrée en matière que le budget déficitaire qu'on a cette année fait que nous devons aussi prendre un certain nombre de mesures d'économie d'où le fait que nous avons supprimé dans le budget 2012 un poste d'achat d'œuvres d'art. C'est la preuve que l'on est obligé de mettre des limites dans le cadre des subventions que l'on donne.

Je vous rappelle aussi que de très nombreuses subventions ont été octroyées ces dernières années. Je pense notamment à la rénovation de la piscine de La Motta, au SSSL, à la participation de 6 millions de la Bourgeoisie à la salle de spectacle.

Cela dit, la Bourgeoisie continue à remplir un rôle social important, son rôle au service de la Ville. Je citerai un exemple : le versement annuel de Fr. 100'000.00 au Service social de la Ville de Fribourg et également d'autres participations régulières de la Bourgeoisie. A la Motta également où l'on participe au déficit à raison de Fr. 50'000.00 par année. Quelques subventions sont également octroyées à diverses Associations. Un montant de Fr. 15'000.00 a été prévu pour cela dans le budget.

Donc, on essaie -et on aimerait encore faire plus- de faire tout ce qu'on peut pour aider la Ville et pour soutenir des œuvres sociales ou de maintien du patrimoine.

Maintenant pour l'éclairage de Noël. On n'a pas eu de demande formelle pour cette année. Je dirais que ça me paraît un peu difficile. Ce n'est pas le rôle de la Bourgeoisie de le faire ce d'autant plus qu'une réflexion plus globale a lieu actuellement au niveau de la Ville de Fribourg et aussi de la promotion touristique et économique en lien avec les commerçants pour trouver la meilleure solution possible pour l'avenir. La Ville participe également déjà à ces décorations de Noël par le fait qu'elle paie aux commerçants tous les frais d'électricité qu'ils ont lorsqu'ils décorent les rues. Par contre, le matériel était jusqu'à présent payé par les commerçants et pas par la Ville. M. le Syndic pourra, je pense, vous donner encore quelques explications complémentaires aux visions d'avenir par rapport à cet éclairage de Noël.

M. le Syndic

C'est une question importante, car elle met en évidence tous les liens qu'on devrait avoir idéalement, d'une manière permanente et pas seulement dans le cadre des fêtes de Noël, entre le monde commerçant et le monde politique, mais aussi en liaison avec le monde touristique puisque ce sont aussi des éléments à ce niveau-là qui jouent leur rôle.

Depuis plusieurs années, les promotions économiques et touristiques sont prises en charge par l'agglomération. On est donc dans un contexte un peu plus large. Ceci dit, il y a eu plusieurs épisodes malheureusement nous empêchant d'aller plus vite que nous pensions, dans la mesure où la nouvelle responsable de la promotion économique est entrée en fonction seulement au mois de juillet de cette année. Ce qui veut dire que la réalisation d'un concept commun d'éclairage de fête en collaboration avec les milieux touristiques ou plus exactement la promotion touristique mais évidemment en collaboration avec les associations de commerçants, n'a pas pu se faire à la vitesse à laquelle nous pensions. Ceci dit, j'aimerais quand même rappeler, que de gros efforts sont réalisés, d'une manière générale, par la Ville dans le cadre de sa propre décoration. J'espère que vous êtes tous à admirer les travaux de nos jardiniers dans le cadre de tout ce qu'ils fleurissent ici et là, que ce soit sur les places publiques, que ce soit sur la Maison de Ville en ces périodes de fin d'année où l'on voit de nombreux touristes s'arrêter et s'y faire photographier. Ceci représente quand même un investissement non négligeable. Il y a également, comme l'a rappelé M. le Vice-Syndic, la participation, qui n'a jamais été remise en cause de la part de la Ville, en ce qui concerne une aide technique apportée aux associations de commerçants consistant à poser leurs installations étant donné que, depuis très longtemps, cela a toujours été les associations de commerçants du Bourg, de la Rue de Lausanne, de l'Avenue de la Gare avec l'arrivée de Fribourg Centre et de Pérolles, qui se sont toujours chargées d'acheter le matériel qui leur convenait.

Ce que nous souhaitons, c'est une fois de fédérer ces associations pour non pas nous substituer à elles mais élaborer avec elles un concept commun d'éclairage de fête en gardant évidemment la participation de la Ville, notamment aux frais d'électricité. Cela n'a pu se faire cette année. C'est un peu dommage car on a un peu l'impression que, du côté de l'Association des commerçants de Pérolles, on a attendu le mois de décembre pour dire qu'il n'y avait pas de lampes à disposition.

Or, il faut quand même savoir que jusqu'à maintenant, le Groupe E participait d'une manière assez importante à ces éclairages de Pérolles et vous avez remarqué qu'il n'est plus là. Il y a peut-être aussi à ce niveau-là un effort commun à faire également de la part de ces commerçants. Voilà ce que je peux dire dans un premier jet comme réponse : nous sommes conscients du problème, nous aidons là où nous pouvons le faire, le choix jusqu'à maintenant de toutes ces décorations a toujours été dans les mains de ces associations de quartier et des associations de commerçants. C'est un peu dommage de voir, l'année passée déjà, les commerçants de Pérolles décider le fait qu'ils avaient préféré se tourner vers la décoration de leurs propres enseignes plutôt que celle que nous avons l'habitude de voir le long de ce magnifique boulevard.

Donc, affaire à suivre. Mais je vous assure que ça va nécessiter encore bien des transpirations de la part de toute une équipe que j'espère de bonne volonté.

M. Benoît Rey

Oui M. le Syndic Président, j'aimerais juste rajouter une petite remarque. Vous l'avez vu dans les comptes, la Bourgeoisie est active aussi dans le domaine des forêts. Il y a eu un excellent article dans La Liberté il y a peu de temps pour dire les efforts qu'a fait la Bourgeoisie pour installer un sapin relativement gigantesque sur la place de la Grenette et d'autres dans les quartiers de la Ville. Je crois que si l'on parle de développement durable, on peut imaginer les illuminations dans les quartiers de la Ville. Je crois que la Bourgeoisie joue un rôle non négligeable en décorant la Ville pendant les fêtes de Noël avec les moyens qu'elle a à disposition, soit des sapins qu'elle met avec ses services bourgeoisiaux extrêmement compétents dans le domaine forestier, à disposition des habitants de la Ville.

M. le Syndic

Nous voilà, Mesdames, Messieurs, pris dans un flagrant délit de modestie.

La parole n'est pas demandée.

Avant de clore l'assemblée, M. le Président :

- remercie les membres du Conseil communal, les Commissions bourgeoises, l'Administration bourgeoise, l'assistance, le scrutateur. Ne peut pas remercier la presse puisqu'elle brille par son absence et qui se trouve très certainement concentrée à Belfaux ;
- rappelle que la convocation à la présente assemblée donne droit à un bon pour une bouteille de vin ;
- convie l'assemblée à l'apéritif qui suit ;
- souhaite à toute l'assistance un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2012.

L'assemblée est close à 20.50 heures.

LE PRESIDENT :

P.-A. Clément
Syndic

LE SECRETAIRE :

G. Aeby

LA SECRETAIRE DE VILLE :

C. Agustoni
Feuille scrutateur